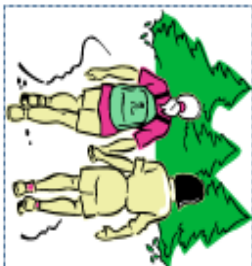


# SORTIES PÉDESTRES

PROPOSÉES PAR L'OFFICE DE TOURISME  
DE SAINT-AVOLD

## Condition de participation :

Voir au dos.



## Organisées tous les LUNDIS.

Durée : environ 2 heures à 2 heures 30.

Attention : être bien chaussé et prévoir une  
réserve d'eau.

## Rendez-vous à 14h

Le lieu de départ change tous les mois  
(environs de Saint-Avold).

Lieu indiqué sur le site des marcheurs :  
[www.tourismesaintavoldrando.tumblr.com](http://www.tourismesaintavoldrando.tumblr.com)

ou sur notre page facebook :  
[www.facebook.com.tourismesaintavold.fr](http://www.facebook.com.tourismesaintavold.fr)

ou informations auprès de l'

OFFICE DE TOURISME Catégorie II

28 rue des Américains - 57502 SAINT-AVOLD

Tél : 03.87.91.30.19. - Fax : 03.87.92.98.02.

E-mail : [contact@tourisme-saint-avold.fr](mailto:contact@tourisme-saint-avold.fr)

Site : [www.tourisme-saint-avold.fr](http://www.tourisme-saint-avold.fr)

Adhésion annuelle 20.....  
à l'Office de tourisme de Saint-Avold

(à retourner ou à déposer à l'Office de tourisme Cat. II – 28 rue des Américains  
B.P. 60041 – 57502 SAINT-AVOLD Cedex)

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Ci-joint, ma cotisation de 13 euros :  espèces  chèque.

Je certifie n'avoir aucune contre-indication à la pratique de la randonnée pédestre.

**N.B. : Il est rappelé que le règlement de la cotisation est obligatoire pour participer aux sorties du lundi. Merci.**

